



Société Régionale Wallonne du Transport
Direction de la Communication
Consultez INFOTEC.BE

Communiqué de presse

Le vendredi 5 juin 2009

Conflit social dans le Groupe TEC

Le conciliateur social a tenu cet après-midi à la demande de la CGSLB et de la CSC-Services publics une réunion de conciliation entre les représentants des organisations syndicales et la Société Régionale Wallonne du Transport (SRWT).

La SRWT a, à nouveau, présenté sa proposition pour les années 2009 et 2010 qui représente 1,5 fois le maximum prévu par l'accord interprofessionnel signé en décembre 2008 par les partenaires sociaux.

Aucun accord n'a pu être trouvé. Le conciliateur social a donc acté l'échec de la négociation. Il a rappelé aux syndicats l'obligation de respecter la procédure de règlement des conflits prévue dans la convention collective de travail.

La SRWT rappelle que sa proposition rencontre largement le cahier de revendications déposé à l'origine par les instances syndicales. Il s'agit d'une proposition extrêmement favorable qu'autorise la bonne santé du secteur TEC, lequel doit néanmoins faire face également aux importants investissements rendus nécessaires par la croissance continue de sa clientèle. A sa connaissance, aucun secteur n'a conclu à ce jour de convention aussi favorable pour les travailleurs.

Elle constate que les permanents syndicaux avec qui elle discute n'ont plus aucune prise sur une partie de leurs délégués à Charleroi qui incitent à la grève sauvage.

Comme il le fut indiqué aux représentants syndicaux, il n'y aura donc plus de proposition complémentaire.

Cependant, la SRWT a rappelé que l'organisation à l'intérieur de cette enveloppe pouvait être rediscutée.

Des grèves sauvages ont eu lieu ce jeudi et ce vendredi à Charleroi et La Louvière, malgré les mots d'ordre de reprise du travail par les permanents syndicaux de la CGSLB et de la CSC-Services publics.

La SRWT condamne plus que fermement ces mouvements de grève sauvage dans une période où les élèves, écoliers et étudiants sont en période d'examens ou de préparation d'examens et où nombre d'adultes actifs ou inactifs, confrontés à la crise ambiante, ont besoin des transports publics par bus pour se rendre au travail ou pour chercher un emploi.

Pour rappel, les propositions déposées par la SRWT sont les suivantes:

1. Le cadre : l'accord interprofessionnel de décembre 2008

Suite à la crise économique mondiale que nous traversons, l'accord interprofessionnel exceptionnel, conclu au niveau fédéral par les employeurs et les organisations syndicales, et dont le cadre s'impose à la programmation sociale 2009-2010, fixe les montants maximum d'enveloppe patronale par travailleur à 125 € nets en 2009 et 250 € nets en 2010.

2. Les propositions de la SRWT

Ces propositions comprennent deux volets :

- La concrétisation de l'accord interprofessionnel par l'augmentation de 1 € par chèque-repas de l'intervention patronale dans la valeur de ceux-ci afin de privilégier une approche en net au profit des travailleurs.
- Afin de répondre aux préoccupations spécifiques du secteur, des mesures complémentaires ont été proposées :
 - octroi de deux échelons supplémentaires dans tous les barèmes
 - anticipation d'un an du passage du barème 1.7 au barème 1.8
 - augmentation substantielle de l'indemnité pour absence de transport public
 - extension de la validité des cartes de famille aux circuits de transport scolaire
 - octroi de billets SNCB gratuits aux allocataires sociaux.

Total de ces mesures : 1,5 fois l'accord interprofessionnel signé en décembre 2008, soit un montant de 748.500€ en 2009 et de 1.787.000€ en 2010.

Pour plus d'informations à la presse
Stéphane THIERY
Directeur de la Communication
Société Régionale Wallonne du Transport
Avenue Gouverneur Bovesse 96
5100 JAMBES
Tél. : 081/32.27.11.
GSM : 0495/50.28.57
e-mail : stephane.thiery@tec-wl.be
Consultez le site www.infotec.be

LE TEC, ÇA NOUS RAPPROCHE

